

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 84079 du 3 décembre 2014 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2015 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »**

NOR : INTJ1424084S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 13 novembre 2014,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le tableau d'avancement pour l'année 2015 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures » – est arrêté ainsi qu'il suit:

Pour le grade de major, les adjudants-chefs:

<b>Creac'H, Michel</b>	Nigend : 114 761
<b>Duval, Jérôme</b>	Nigend : 169 946
<b>Monfort, Bernard</b>	Nigend : 122 303
<b>Wurtz, Béatrice</b>	Nigend : 137 798
<b>Jegou, Patrice</b>	Nigend : 131 406
<b>Détrieux, Sandrine</b>	Nigend : 156 900
<b>Le Parc, Éric</b>	Nigend : 122 871

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants:

<b>Kerlo, Alain</b>	Nigend : 133 638
<b>Clodic, Olivier</b>	Nigend : 135 000
<b>Tingault, Christophe</b>	Nigend : 115 331
<b>Fafournoux, Jean</b>	Nigend : 145 803

Pour le grade d'adjudant, le maréchal des logis-chef:

<b>Moguen, Jean-Michel</b>	Nigend : 154 408
----------------------------	------------------

Pour le grade de maréchal des logis-chef: *néant*.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 décembre 2014.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

P. MAZY